

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2019

Nombre :
de conseillers
- en exercice 14
- de présents 13
- de votants 13

Date de convocation :
02-04-2019

L'an deux mil dix neuf, le neuf avril à 20h30,
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Joël RATTE,

Etaient présents : Xavier MOUVET, Jacques MORLAIN, Mme Sabine SOUMIER, Philippe MARION, Béatrice PAYEN, Michel DELVA, Daniel HERPHELIN, Christine MEPLAUX, Sophie LOUGUET, Lucie ROSELEUR, Jean-Claude CORRIER et Stéphane PAMART.

Absente excusée : Mme Véronique DEHAUSSY

Mme Lucie ROSELEUR a été élue secrétaire de séance.

Objet : vote du budget primitif 2019 (2019006)

Taux des taxes directes locales 2019 (2019010)

Les taux des taxes directes locales sont maintenus pour l'année 2019

Taxe d'habitation : 18,28 %

Taxe foncière (bâti) : 11,77 %

Taxe foncière (non bâti) : 40,44 %.

Présenté par M. Xavier MOUVET, adjoint au Maire, le budget primitif 2019 se décompose comme suit :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à	1.031.529 €
Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à	906.929 €

Les principales dépenses d'investissement (reports 2018 inclus) comprennent notamment les frais d'études (31.500€), la construction de nouveaux vestiaires sportifs et club house (181.200 €), la réfection des escaliers de l'église (42.500 €), les travaux de voirie (208.000 €), l'achat de 4 tableaux interactifs pour l'école (12.000 €), divers aménagements (20.000€), l'éclairage public (10.000 €) et le remboursement de l'annuité d'emprunt (99.403 €) ainsi que le déficit reporté de 296.368 €.

Ces dépenses seront en majeure partie compensées par les recettes suivantes : la récupération de la TVA de 2017 (66.778 €), un excédent résultant de l'affectation de résultats de 443.889 €, d'une subvention départementale escomptée de 56.624 €, d'une subvention de l'académie de 6.000 €, d'une subvention de la Fédération Française du Football de 33.800 €, d'une subvention de l'état de 6.838 € et d'un virement de la section de fonctionnement de 540.925 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le budget primitif 2019.

Objet : Groupement de commande Energie - gaz en citerne (2019011)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, lors de sa réunion du 30 juin 2015, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois a décidé de créer un groupement de commandes entre la communauté de communes et les communes volontaires, groupement de commandes destiné à organiser la fourniture de gaz pour ses membres.

La 3CA assurera gratuitement la coordination du groupement : elle réalisera les consultations pour désigner les prestataires, signera les marchés, les transmettra au contrôle de légalité et les notifiera ; par contre, chaque membre du groupement se chargera de leur exécution et ce qui le concerne, en particulier pour la rémunération du prestataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commandes mis en place par la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois pour la fourniture de gaz, lequel groupement de commandes fonctionnera selon les termes de la convention constitutive ci-jointe ;

M. Philippe MARION est désigné membre titulaire de la commission d'appel d'offres de la commune, comme représentant de celle-ci au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes pour la fourniture de gaz

Objet : Approbation de modifications statutaires du SIDEN-SIAN (2019012)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les modifications statutaires décidées par le Comité Syndical lors de sa réunion du 7 Février 2019 avec une date de prise d'effet correspondant à celle du premier tour de scrutin des prochaines élections municipales et d'approuver « in extenso » les statuts modifiés du Syndicat.

Objet : Elections européennes

Les permanences pour les élections européennes du 26 mai prochain sont définitivement mises en place.

Questions diverses

Subvention

Le conseil décide de ne pas verser de subvention complémentaire à l'association « Un souffle pour l'école » étant donné que les crédits non prévus pour le transport piscine ont été alloués à l'achat de tableaux interactifs pour l'école.

Travaux du chemin des Grands Sarts (2019013)

L'assemblée décide à l'unanimité de confier la maîtrise d'œuvre des travaux de reconditionnement du chemin « Les Grands Sarts » au bureau d'étude CIBLE VRD pour un montant de 11.700 € TTC.

Demande d'un particulier

M. le Maire fait savoir que M. Denis DEJARDIN souhaiterait installer une barque au Gouffre afin d'y pratiquer la pêche.

Après concertation, le conseil municipal décide de répondre favorablement à la demande étant entendu que l'utilisation de la barque restera sous l'entière responsabilité de M. DEJARDIN. Cet accord sera soumis à certaines formalités : présentation de la carte de pêche et attestation d'assurance.

Subvention 2019 – Les Avesnoiseries (2019014)

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 300.00 € à l'association « Les Avesnoiseries » pour la préparation de son prochain spectacle qui aura lieu à Floyon (Nord) en 2019.

Cérémonie

M. le Maire fait part à l'assemblée de la cérémonie des noces d'Or de M. et Mme BOQUET le 5 mai prochain à 11 H 00.